

Compte-rendu du COMITÉ SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaure du 29 juin 2022, salle du périscolaire Rez-de-jardin de la Maison de Santé Honorine Giraud

Date de convocation : 16 juin 2022

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8

Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 6

PRÉSENTS :

Commune d'Aubenasson : Galadrielle GOUIRAND (Tit),
Commune de Chastel-Arnaud : Jean-Paul CHAIRON (Tit)
Commune d'Espenel : Isabelle CHANVILLARD (Tit)
Commune de St Sauveur en Diois : Joëlle MARAN (Tit) ;
Commune de Saillans : Dominique BALDERANIS (Tit.) - François BROCARD (Tit)

TITULAIRES ABSENTS :

Commune de la Chaudière : Françoise BROBST (Tit.)
Commune de Véronne : Renaud VELLARD (Tit.)

Secrétaire de séance : Galadrielle Gouirand

La séance est ouverte à 18 Heure 40

Ordre du jour

1	<p>RESSOURCES HUMAINES :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (suite à un avancement de grade) . Plan de formation 2022 / 2023 . Contrats : <ul style="list-style-type: none"> → 1 renouvellement pour 3 ans → 2 créations pour 3 ans . Poste de responsable cuisine / aide cuisine
2	<p>FOURNITURES :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Animation . Bureau rue Chatou : achat d'une imprimante scanner . Cantine
3	<p>CANTINE</p> <ul style="list-style-type: none"> . Installation d'une BOX suite au déménagement du Forum . Présentation d'un devis « Octopus HACCP » . Présentation du devis d'électricité de Pascal GRANJON . Gestion des déchets (huile, tri, biodégradable etc...)
4	Convention de mise à disposition de locaux communaux MAIRIE DE SAILLANS – SIVU
5	Délibération pour la réforme de la publicité des actes (avant le 1 ^{er} juillet 2022)
6	Questions diverses (compte rendu du comité d'usagers) Transfert logiciel Berger Levraut du poste d'Hélène et à Isabelle

Adoption du compte-rendu du comité syndical du 30 mars 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de VALIDER le compte-rendu du dernier comité syndical.

1	RESSOURCES HUMAINES : <ul style="list-style-type: none"> . Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (suite à un avancement de grade) . Plan de formation 2022 / 2023 . Contrats : <ul style="list-style-type: none"> → 1 renouvellement pour 3 ans → 2 créations pour 3 ans . Poste de responsable cuisine / aide cuisine
----------	---

DÉLIBÉRATION POUR LA CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE

La présidente rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Conformément au Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-8 et suivants, ces emplois sont par principe occupés par des fonctionnaires mais peuvent, par exception, être occupés par des contractuels,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour le bon fonctionnement des services ;

La Présidente propose à l'assemblée,

La création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De créer l'emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 14 H hebdomadaires.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget,
- Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel par exception dans les conditions prévues aux articles L332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique en fonction des nécessités de service.

PLAN DE FORMATION 2022 / 2023

- 1) Reconduction de la formation « communication bienveillante » de Faber & Mazlish : 2 demi-journées : 1 fin novembre 1 fin avril
- 2) Maintien, à ce jour, de la formation « l'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien » pour la responsable des services prévue du 24 au 26 octobre 2022
- 3) Maintien, à ce jour, de la formation « gestion de la rémunération » pour la secrétaire, prévue du 1^{er} au 2 septembre 2022
- 4) Dans le cadre du programme « Ça Bouge dans ma Cantine », la CCVD et la CCCPS en partenariat avec Agribiodrôme accompagnent les cuisiniers/es des restaurants scolaires dans l'introduction de produits locaux et bio dans les cantines, tout en maîtrisant les budgets. Cet accompagnement est rythmé par des temps collectifs de mise en réseau et des formations. Les temps de formation ont lieu les mercredis ou vacances scolaires sur les journées de disponibilité des cuisiniers. Nous sommes dans la boucle, à nouveau, pour la rentrée scolaire prochaine.
- 5) Après recherche, la réglementation HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point, soit en français « Système d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise »*), ne prévoit pas de date limite de validité pour cette formation, ou d'obligation de renouvellement. Néanmoins, il nous semble plus que nécessaire de se tenir au courant des nouvelles lois et de faire des mises à jour environ tous les 2 ans. Nous allons planifier une formation pour l'aide cuisinière ainsi que pour la personne aidante, le plus rapidement possible après la rentrée.

CONTRATS

Renouvellement d'un contrat de 3 ans :

Un contrat d'agent d'animation-ménage de 21H / semaine arrive à expiration au 30 septembre 2022. Il peut être reconduit une fois.

Mme la Présidente propose de le renouveler pour 3 ans.

Mme Isabelle Chanvillard demande pourquoi on ne lui propose pas de la titulariser compte tenu du fait que l'on est satisfait de travail et que, dans ces conditions, 7 ans de CDD ne paraissent pas vraiment justifiés.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De proposer à l'agent une titularisation sur ce poste d'agent d'animation_ménage, ou sinon le simple renouvellement de son contrat pour une période de 3 ans.
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Création de 2 contrats de 3 ans :

1. Agent d'animation_ ménage, de 18.15 H hebdomadaire

2. Agent d'animation_ ménage, de 18.15 H hebdomadaire

Ce dernier poste fait suite à un accroissement temporaire d'activé qui a été réparti sur les postes d'aide cuisinier en novembre et décembre 2021 de 9 H hebdomadaire, puis d'agent d'animation-ménage de 18.15 H hebdomadaire de mars à juillet 2022 (fin année scolaire 2021-2022).

Pour équilibrer l'ensemble des besoins RH du SIVU, la création de ce 2^{ème} contrat de 3 ans est soumise à ce que pourra être l'organisation du pôle « cuisine ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'approuver la création d'un poste d'animation-ménage permanent de 18.15 H hebdomadaire pour 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022
- D'approuver la création d'un poste d'agent d'animation-ménage permanent de 18.15 H hebdomadaire si besoin
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

POSTE DE CUISINIER – RESPONSABLE CUISINE

Il faut que nous réfléchissions vite sur la position à adopter à la prochaine rentrée scolaire, sachant que le contrat du poste de cuisinier sera toujours fonction des arrêts maladie du responsable cuisine actuel.

La Présidente rappelle les faits : durant l'automne le service a été assuré en interne, puis nous avons fait appel à Plein Sud pour la livraison de repas en liaison froide et finalement en mars nous avons embauché un cuisinier pour finir l'année scolaire.

Pour information, le 8 avril 2022, un protocole dit « e-Quilibre ACCESS » a été signé avec la société TRANSGOURMET qui prévoit un concept d'aide aux menus (contrôle de l'équilibre par une diététicienne, commande des produits nécessaires à la confection des menus, fichier de recettes, consultation des allergènes, % de BIO suivant la loi EGALIM, un plat alternatif par semaine). Un point sera fait avant Noël (mise en place en Mars 2022).

La logistique est facilitée (Logiciel dédié avec formation le 4 juillet 2022 – 1ère commande de la rentrée

Le comité syndical discute des différentes possibilités qui peuvent être retenues : continuer avec un cuisinier extérieur, reprendre avec Plein Sud, gérer avec le personnel dont nous disposons actuellement et/ou embaucher un aide cuisinier... tout en gardant à l'esprit que la solution retenue reste obligatoirement conditionnée par le retour de l'agent en titre.

A ce jour, il reste quelques données inconnues pour valider définitivement une solution.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser Mme la Présidente à explorer l'ensemble des possibilités et à procéder au recrutement d'un agent de cuisine si besoin.
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

2

FOURNITURES :

- . Animation
- . Bureau rue Chatou : achat d'une imprimante scanner
- . Cantine

ANIMATION PÉRISCOLAIRE : une liste a été définie par les agents pour la rentrée ; dans l'idéal, le budget se situera entre 300 et 500 € maxi

BUREAU : L'actuelle imprimante/scanner du bureau rue Chatou a fait son temps (cédée par le secrétariat des petites communes, coût des consommables et d'une pièce à changer extrêmement chers). Présentation de 2 devis pour une imprimante-copieur-scanner avec chargeur :

1/ NEXIO Crest pour une CANON PIXMA G7050 au prix de 449,17 € H.T.

2/ FNAC Crest pour une EPSON ECOTANK ET-15000 au prix de 541,66 € H.T.

3/ un autre devis est en attente.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De valider l'achat d'une imprimante avec les conditions techniques exposées pour un montant proche des 2 devis déjà présentés.
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

CANTINE CUISINE : l'augmentation du nombre de repas servis ces 2 dernières années (+ 25 repas / Jour en moyenne par rapport à 2019) nous oblige à envisager l'achat d'un minimum de matériel pour pouvoir cuisiner dans de bonnes conditions : éplucheuse, mixeur, saladier plateaux, adaptés, servante/chariot qui tient les plats au chaud (voir « obligations »). Courant de l'été, nous vous soumettrons des devis par mail pour accord sur les montants proposés. D'ores et déjà, Mme la Présidente demande au comité de valider l'intention d'acheter du matériel de cuisine.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De valider le projet d'achat de petit matériel de cuisine, et de demander les devis correspondants.
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

3	CANTINE <ul style="list-style-type: none">• Installation d'une BOX suite au déménagement du Forum• Présentation d'un devis « Octopus HACCP »• Présentation du devis d'électricité de Pascal GRANJON• Gestion des déchets (huile, tri, biodégradable etc..)
----------	--

BOX INTERNET : suite au déménagement du Forum prévu sur fin 2022, la cantine ne bénéficiera plus d'accès internet gratuit. Nous en avons besoin pour :

- Le fonctionnement de la plateforme Transgourmet,
- Les clés USB de prise de température
- Les prises « intelligentes » de détection des coupures de courant (2/ 3 max = 100 € en moyenne) qui fonctionnent avec un logiciel dédié, sur ordinateur, renvoyant un message sur la box qui est alors transmis sur un téléphone mobile.

Le délai de mise en place devra intervenir avant la fin de l'année, au mieux pour la rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De mettre en place une Box d'accès à internet au niveau de la cuisine avant le déménagement du Forum.
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

PRÉSENTATION D'UN DEVIS « OCTO PLUS HACCP » : coût important disproportionné par rapport à nos besoins actuels, à savoir :

Accompagnement sur-mesure comprenant paramétrage, formation, point de suivi et assistance technique.

Contrôle efficace pour la visualisation des tableaux de bord où que l'on soit, sur tablette, Smartphone et ordinateur.

Être en conformité réglementaire : procédures cadrées et respectées par les équipes.

- Investissement initial : 905,9 € HT (Paramétrage - Matériel - Formation)
- Puis abonnement : 699 € HT /an

Au cas où le SIVU devait encore s'agrandir, nous reverrons notre position à la rentrée 2023 / 2024.

PRÉSENTATION DU DEVIS DE L'ÉLECTRICIEN : EI GRANJON Pascal nous a chiffré le changement d'un bloc de secours (cf contrôle APAVE) ainsi qu'un nouveau coffret de distribution plus adapté ce qui permettra d'éviter les micro-coupures. Son intervention est prévue début de l'été.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De valider le devis de l'entreprise EI GRANJON Pascal pour un montant H.T. de 563,00 € ;
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

GESTION DES DÉCHETS (huile, tri, biodégradable etc..) : l'entreprise QUATRA France basée à Lille propose :

- Gestion et collecte de vos huiles de friture usagées 100% gratuites
- Service rapide : intervention sous 48h (selon les accessibilités et les régions)
- Rachat de vos huiles alimentaires usagées (HAU)
- Service administratif qui s'occupe gratuitement de votre dossier de résiliation avec votre ancien prestataire
- Notification détaillée de la collecte de vos HAU envoyée par mail en temps réel lors du passage du chauffeur
- Bordereau d'achat de collecte de vos HAU envoyé par mail tous les trimestres
- Paiement par virement bancaire chaque trimestre

- Accès au portail client (contrat, récapitulatif des collectes, demande de collecte en ligne...)
- Traçabilité totale de la gestion de vos déchets grasseux
- Exclusivité de la collecte de vos HAU avec QUATRA
- Partenariat écologique

Cette proposition paraît intéressante, mais Mme la Présidente souhaiterait qu'à partir de la rentrée 2022 le SIVU se penche plus généralement sur la problématique de la gestion des déchets au sein de notre cantine. A cet effet, Galadrielle Gouirand et Jean-Paul CHAIRON se proposent pour prendre en charge le dossier.

4	Convention de mise à disposition de locaux communaux et d'équipements MAIRIE DE SAILLANS – SIVU Les Enfants du Solaure
----------	---

Mme la Présidente rappelle la délibération n° 2020 / 18 du 14 octobre 2020. La commune de SAILLANS n'a jamais rendu la convention de base signée. La commune de SAILLANS en profite pour la compléter et y intégrer la refacturation des frais annuels de chauffage et d'électricité pour le périscolaire au rez-de-jardin Maison de Santé Honorine Giraud.

Seront également ajoutés la mise à disposition du site de la mairie de Saillans pour les publications d'actes de notre syndicat et la gestion de la boîte mail sivulesenfantsdusolaure@mairiedesaillans26.fr et ce sans contrepartie financière.

L'article 5 « contrepartie » sera donc complété de « chauffage, électricité, prise en charge accueil sur site internet, gestion boîte mail, etc.... ». Le reste est inchangé par rapport à la version d'octobre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- De valider la nouvelle convention de mise à disposition de locaux communaux ;
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

5	Délibération pour la réforme de la publicité des actes (avant le 1 ^{er} juillet 2022)
----------	---

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements a instauré la dématérialisation comme mode de droit commun pour la publicité des actes « réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel » des collectivités et de leurs groupements à partir du 1^{er} juillet 2022.

Néanmoins, à titre dérogatoire, les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés ont la possibilité de délibérer pour choisir le mode de publicité retenu à compter du 1^{er} juillet 2022 à savoir :

- L'affichage ;
- La publication sur support papier ;
- La publication électronique sur leur site Internet.

Attention : Pour être valable ce choix doit cependant intervenir avant le 1^{er} juillet 2022 par délibération de la collectivité. Dans le cas contraire et à défaut de délibération adoptée au plus tard le 1^{er} juillet, la publicité des actes devra obligatoirement se faire par voie dématérialisée.

Proposition est faite par la Présidente de demander à la commune de Saillans si elle accepte d'héberger cette publication électronique sur son site internet. Cet accord sera finalisé par l'information qui en sera faite au conseil municipal de la commune en date du 30 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- De valider le mode de publicité « publication électronique sur le site internet de la mairie de SAILLANS » à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

6

Questions diverses : 1) Compte rendu du comité d'usagers

2) Transfert logiciel BERGER LEVRAULT du poste de la secrétaire des petites communes au poste de la secrétaire du SIVU

1) **COMPTE RENDU COMITE D'USAGERS**

Deux comités d'usagers ont été initiés durant l'année scolaire 2021-2022 :

- Le 8 décembre 2021
- Le 13 juin 2022

En l'absence de parents à chacun de ces comités, des PV de carence ont été établis.

- 2) Le commercial de **BERGER LEVRAULT**, logiciel de compta et paie du SIVU, a été contacté pour une proposition de prix concernant le transfert des données du poste d'Hélène F. du bureau des petites communes au bureau du SIVU rue Chatou. Actuellement, un fil électrique traverse le bureau d'Hélène qui risque de provoquer des chutes. La demande est en cours, ce point sera repris lors d'un prochain comité syndical.

Quelques points pour la rentrée septembre 2022

- Revoir la répartition du ménage : la pièce des « mamies » serait à intégrer dans le ménage fait par la cuisine. Les monte-charges arrivant dans cette pièce, il serait logique que la responsabilité du ménage de cette pièce incombe à la cuisine. Le ménage assuré par les animatrices concernerait donc les 2 salles de restauration et la montée d'escalier extérieure.

C'est une proposition => à tester.

- Protocole de ménage, protocole DLC et gestion des stocks : à mettre en place et à afficher de façon claire. Il faut que ce soit visible. Panneau à la semaine ou au mois peu importe, gestion stocks sur informatique obligatoire et régulièrement mise à jour. Quelle que soit la formule utilisée c'est obligatoire cf contrôles. Formation EXCEL bureautique si besoin (a déjà été proposée).

L'ordre du jour étant épuisé, le comité syndical est clos à 21h

Galadrielle GOUIRAND
Secrétaire de séance



Dominique BALDERANIS
Présidente

